

2012

Notre ambition

5 PRIORITES

12 PROPOSITIONS





A la veille d'échéances déterminantes, l'UNAPL a choisi de se mobiliser, de rassembler et de proposer, afin de redonner à tout un secteur d'activités la place qui est la sienne dans la société: centrale, territoriale, sociale et humaine. Nous avons le souhait de bâtir autour de notre expertise et de notre ancrage local une nouvelle société plus responsable et plus concernée par les réalités économiques, sociales et territoriales.

Parce que tous les jours, nous soignons, défendons, conseillons cinq millions de personnes, parce que nous sommes des professionnels au service des citoyens, chacun d'entre nous est concerné par les questions de sociétés sur lesquelles nous sommes régulièrement consultés.

Dans la pratique quotidienne de nos métiers, la relation à l'Homme est au cœur de nos considérations.

Dans ce rapport de confiance, nous assumons d'être à la fois acteurs, dans les services que nous rendons, et confidents des préoccupations de chacun.

Nous avons engagé sur l'ensemble du territoire national métropolitain et ultra-marin une réflexion sur les réformes à mener pour nous adapter aux enjeux actuels, qu'ils soient politiques ou de société. Les débats et réflexions que nous avons organisés au fil de cette année ont été portés à la connaissance de nos décideurs politiques nationaux et locaux parce que nous avons décidé de bâtir un projet durable pour notre pays, durable pour notre secteur d'activité.

Les nombreux débats que nous avons menés ensemble ont abouti à dégager 5 priorités et à formuler 12 propositions pour 2012, présentées pour la première fois au Conseil Economique, Social et Environnemental le lundi 12 décembre 2011 devenu pour l'occasion la Maison des Professions Libérales de France.

Les professionnels libéraux et leurs représentants doivent être les accompagnateurs de la réforme et les acteurs d'une vitalité retrouvée.

L'UNAPL est au cœur du processus décisionnel, au cœur des villes et des villages, au cœur de l'économie, parce que les Professions Libérales sont bien les métiers de la vie.

Très sincèrement,
David Gordon Krief

David Gordon Krief
Président de l'UNAPL

Confiance

TERRITOIRE

Proximité

VITALITÉ

Entreprise

5

PRIORITES

1

SECTEUR A PART ENTIERE

2

REPRESENTATIVITE NATIONALE
ET INTERPROFESSIONNELLE

3

VITALITE DES TERRITOIRES

4

LIEN SOCIAL ET SOLIDARITE

5

CROISSANCE

12

PROPOSITIONS

- 1** Donner une définition légale aux professions libérales
- 2** Anticiper les évolutions du secteur libéral
- 3** Reconnaître l'UNAPL comme organisation d'employeurs représentative au niveau national et interprofessionnel
- 4** Renforcer le maillage territorial
- 5** Déployer les Maisons des Professions Libérales sur l'ensemble du territoire national
- 6** Concilier vie professionnelle et vie privée
- 7** Replacer les professionnels libéraux au cœur de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie
- 8** Favoriser l'accès aux métiers des professions libérales des personnes en difficulté
- 9** Encourager l'accès des jeunes à l'exercice libéral et leur accueil dans les entreprises libérales
- 10** Améliorer le financement de la formation continue des professionnels libéraux
- 11** Renforcer le rôle des associations de gestion agréées
- 12** Améliorer l'environnement fiscal des professions libérales

PRIORITE 1

UN SECTEUR A PART ENTIERE

Le secteur d'activité libéral c'est 870 000 professionnels libéraux des familles du droit, de la santé, des techniques et du cadre de vie qui soignent, défendent, conseillent, tous les jours 5 millions de personnes. C'est également près d'une entreprise sur 4 qui occupent plus de 10% de l'emploi de notre pays pour une valeur ajoutée dans notre économie nationale de l'ordre de 12%. Pourtant, les professionnels libéraux et l'activité libérale sont encore assez mal connus.

PROPOSITION 1

Donner une définition légale aux professions libérales

- Inscrire dans la loi la définition suivante : « *Les professions libérales groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins, mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice de dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant* » ;
- Agréer l'ensemble des codes spécifiques aux professions libérales (NAF-PL) pour suivre l'évolution et la contribution du secteur à l'économie.

PROPOSITION 2

Anticiper les évolutions du secteur libéral

- Pérenniser les observatoires des professions libérales qui permettent d'appréhender les évolutions socio-économiques de l'activité du secteur ;
- Décliner les observatoires au niveau local en association avec les Maisons des Professions Libérales ;
- Inciter les organismes producteurs de données statistiques à participer aux travaux de nos observatoires.

PRIORITE 2

REPRESENTATIVITE NATIONALE ET INTERPROFESSIONNELLE

La valeur ajoutée, tant économique que sociale liée à l'activité libérale est considérable. Pourtant, les professionnels libéraux et leurs salariés ne sont toujours pas présents au niveau national et interprofessionnel aux côtés des représentants de l'artisanat, du commerce et de l'industrie.

PROPOSITION 3

Reconnaitre l'UNAPL comme organisation d'employeurs représentative au niveau national et interprofessionnel

- Afficher nos spécificités ;
- Défendre les intérêts du secteur libéral ;
- Participer au dialogue social national et interprofessionnel au même titre que le MEDEF, la CGPME et l'UPA ;
- Etre reconnue par les pouvoirs publics comme organisation d'employeurs à part entière.

PRIORITE 3

VITALITE DES TERRITOIRES

Les professions libérales, qui sont avant tout des activités de proximité, sont des acteurs majeurs du maintien de la vitalité dans les territoires. Leur présence contribue à garantir ce lien social et humain indispensable au dynamisme économique et social d'une région.

PROPOSITION 4

Renforcer le maillage territorial

- Assurer des services au plus près de la population et développer des emplois de proximité ;
- Favoriser la présence des professionnels libéraux, acteurs du lien social, notamment dans les territoires ruraux ou secteurs sensibles ;
- Développer les politiques publiques concertées pour favoriser l'attractivité des territoires, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité ;
- Mettre en place un fonds d'intervention pour les services et activités libérales sur le même modèle que le Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce.

PROPOSITION 5

Déployer les Maisons des Professions Libérales (MPL) sur l'ensemble du territoire national

- Réunir en un seul lieu l'ensemble des interlocuteurs et des ressources du secteur ;
- Accueillir les professionnels libéraux par la mise en place des guichets uniques d'accompagnement (GUA) ;
- Informer et accompagner les professionnels libéraux à la création et la reprise des entreprises ;
- Mobiliser les moyens humains et financiers en mutualisant une partie des fonds de formation pour assurer la pérennité des activités des MPL ;
- Assurer des missions d'expertise sur le secteur des professions libérales auprès des pouvoirs publics et contribuer aux schémas de développement économique et social.

PRIORITE 4

LIEN SOCIAL ET SOLIDARITE

L'activité libérale participe indéniablement aux évolutions de notre quotidien et répond aux exigences de notre société. Ces métiers de proximité et d'avenir, acteurs du lien social, sont au cœur des enjeux de territoires. Ainsi, qu'il s'agisse de l'adaptation de leurs modes d'exercice ou de l'accompagnement de l'ensemble de ceux qui les consultent, les professionnels libéraux sont acteurs de solidarité, quels que soient leur domaine de compétences.

PROPOSITION 6

Concilier vie professionnelle et vie privée

- Aligner la durée du congé de maternité sur celle des salariés soit 16 semaines pour l'ensemble des professionnelles libérales ;
- Permettre le développement de l'emploi à domicile pour que les professionnels libéraux puissent assurer dans les meilleures conditions leurs missions de service au public ;
- Encourager la formation à la reprise d'activité en cas de suspension pour raisons familiale ou médicale.

PROPOSITION 7

Replacer les professionnels libéraux au cœur de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie

- Reconnaître le rôle essentiel de toute la chaîne des professionnels libéraux dans la dépendance : les professionnels de la santé dans la prise en charge médicale, les professionnels du droit dans la connaissance du droit de la famille et de la protection juridique de la personne dépendante, ou encore les professionnels du cadre de vie dans l'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population ;
- Intégrer la prévention dans le cursus des formations du professionnel libéral afin de sensibiliser les patients ou clients à une éventuelle perte d'autonomie.

PROPOSITION 8

Favoriser l'accès aux métiers des professions libérales des personnes en difficulté

- Encourager l'entreprise libérale à offrir aux personnes en difficulté une formation professionnelle, un emploi ou une évolution de carrière ;
- Sensibiliser les employeurs du secteur libéral au respect de la Charte de la diversité signée par l'UNAPL, qui promeut la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances.

PRIORITE 5

CROISSANCE

Les entreprises de professions libérales sont des entreprises durables qui participent à la richesse économique de notre pays et qui contribuent, tant par la formation professionnelle continue au service des usagers, que par l'accueil des jeunes générations dans ces entreprises, un levier de croissance. Pourtant, alors qu'elles accompagnent les personnes en toutes circonstances, elles n'ont pas systématiquement les mêmes droits que les autres entreprises.

PROPOSITION 9

Encourager l'accès des jeunes à l'exercice libéral et leur accueil dans les entreprises libérales

- Intégrer l'UNAPL à la réflexion sur la mise en place d'un service public de l'orientation pour permettre une meilleure connaissance des professions libérales et des métiers au bénéfice des jeunes ;
- Appliquer les décisions contenues dans la Convention entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'UNAPL ;
- Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat en intégrant dans les cursus de formation initiale un module obligatoire à la création et à la reprise d'entreprise ;
- Offrir de véritables périodes d'intégration par le biais de stages valorisants et valorisés qui donnent aux jeunes le goût de l'entrepreneuriat libéral ;
- Valoriser le tutorat ;
- Mieux informer les jeunes sur les filières de l'alternance menant aux emplois salariés des professions libérales.

PROPOSITION 10

Améliorer le financement de la formation continue des professionnels libéraux

- Garantir aux clients et patients un service de qualité par une formation continue des professionnels libéraux assurant un niveau élevé de compétences techniques et de savoir-faire ;
- Donner les moyens financiers nécessaires pour faire face aux évolutions sociétales et aux mutations technologiques ;
- Obtenir l'agrément de l'actualisation du taux de contribution obligatoire au financement de la formation continue des professionnels libéraux.

PROPOSITION 11

Renforcer le rôle des associations de gestion agréées

- Assurer le suivi de la pérennité des entreprises libérales par l'expertise des Associations Agréées au travers d'un système fiscal adapté.

PROPOSITION 12

Améliorer l'environnement fiscal des professions libérales

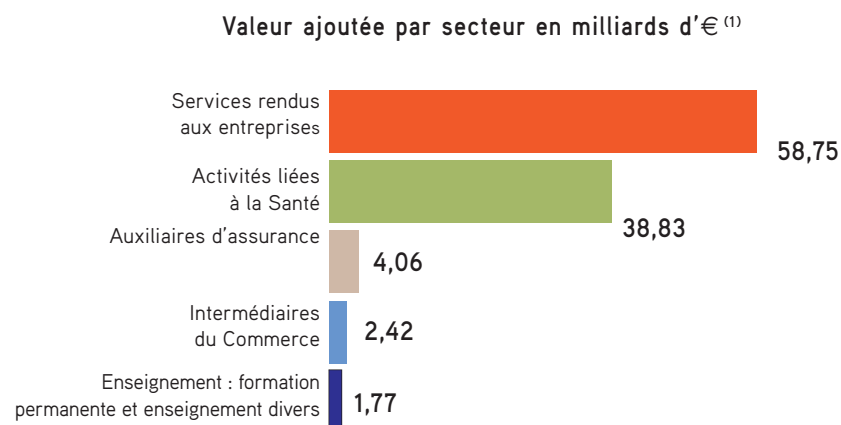
- Favoriser la neutralité financière et économique des régimes fiscaux quel que soit le statut juridique de l'entrepreneur libéral ;
- Etendre les dispositifs facilitant l'investissement dans les entreprises commerciales aux entreprises libérales ;
- Libérer les capacités financières des entreprises par une politique fiscale adaptée.

Les Professions Libérales en chiffres

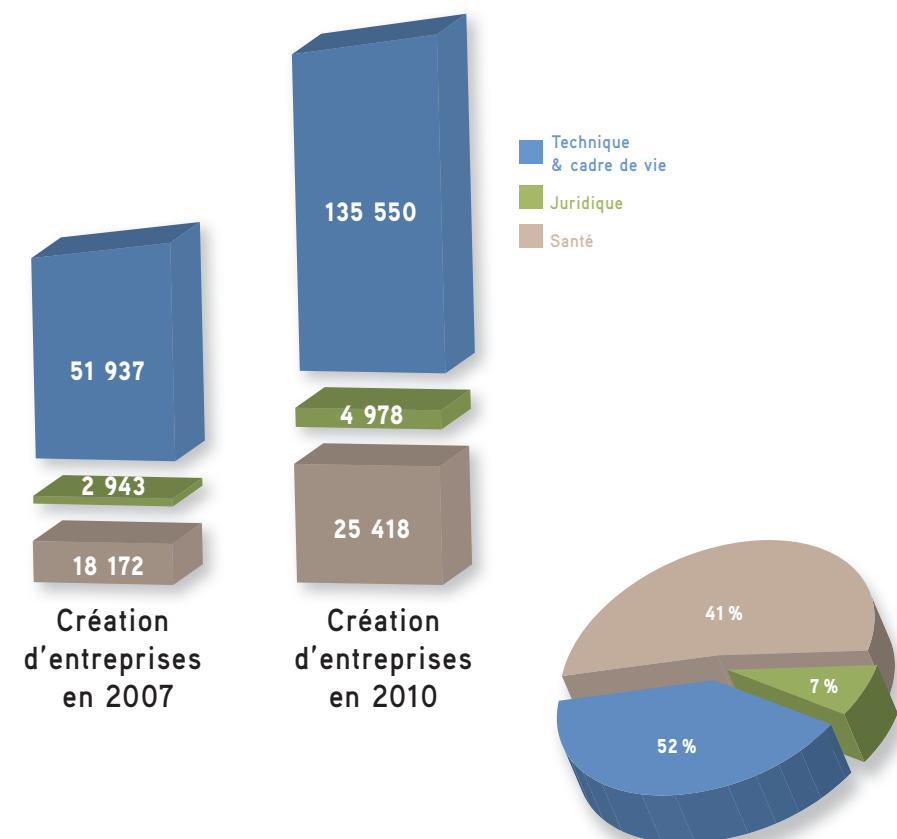
Chaque jour les professionnels libéraux rencontrent, conseillent, soignent 5 millions de personnes

Une entreprise sur quatre est une entreprise de Profession Libérale

870 000 Professions Libérales,
10 % de l'emploi
202,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires



Une progression des créations d'entreprises libérales de 127 % entre 2007 et 2010



(1) Source : les chiffres clés 2009, DGCIS. Données 2007, France métropolitaine

(2) Source : Sirene, 2010.

(3) Source : Sirene, 2010, traitement UNAPL

L'UNAPL, confédération interprofessionnelle représentative

Liste des organisations membres par famille

SANTÉ

Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF) • Syndicat des Médecins Libéraux (SML) • Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD) • Union Nationale des Syndicats de Sages-Femmes Françaises (UNSSF) • Organisation Nationale Des Syndicats de Sages-Femmes (ONSSF) • Union des Jeunes Chirurgiens-Dentistes (UJCD) • Syndicat des Femmes Chirurgiens-Dentistes (SFCD) • Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) • Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (SNMKR) • Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) • Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) • Union Nationale des Pharmacies de France (UNPF) • Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL) • Syndicat des Biologistes (SDB) • Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) • Fédération Nationale des Podologues (FNP) • Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO) • Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN) • Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux (ONSIL).

DROIT

Syndicat National des Notaires (SNN) • Confédération Nationale des Avocats (CNA) • Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA) • Syndicat des Avocats de France (SAF) • Association Nationale des Commissaires Priseurs (ANCPJ) • Association Française des Avocats Conseils d'Entreprises (ACE) • Association des Conseils en Propriété Industrielle (ACPI) • Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce (CNGTC) • Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives (IFPPC) • Union Nationale des Huissiers de Justice (UNHJ) • Association Syndicale Professionnelle d'Administrateurs Judiciaires (ASPAJ).

TECHNIQUE ET CADRE DE VIE

Fédération Nationale des syndicats d'Agents Généraux d'Assurances (AGEA) • Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSF) • Union Nationale des Géomètres Experts (UNGE) • Chambre des Ingénieurs Conseils de France (CICF) • Union Nationale des Économistes de la Construction (UNTEC) • Institut Français des Experts Comptables (IFEC) • Expert comptable de France (ECF) • Fédération Nationale des Agents Commerciaux et Mandataires (FNAC) • Groupement Syndical des Praticiens de la Psychologie, Psychothérapie, Psychanalyse (PSY'G) • Syndicat National des Psychologues (SNP) • Syndicat des Graphologues Professionnels de France (SGPF) • Association des Interprètes de Conférences Libéraux de France (AICLF) • Fédération Nationale de l'Enseignement Privé-Laïque (FNEPL) • Compagnie Nationale des Ingénieurs Experts (CNIE) • Chambre Syndicale des Professionnels de la Formation (CSFC) • Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers (CNCIF) • Alliance Nationale des Experts en Automobiles (ANEA) • Fédération Française des Professionnels de la Conservation Restauration (FFCR) • Confédération Nationale des Détectives et Enquêteurs professionnels (CNDEP) • Association Française des Sténotypistes de Conférences (AFSC) • Société Française des Traducteurs (SFT) • Syndicat des Psychologues en Exercice Libéral (SPEL) • Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF) • Association Française de Chiropratique (AFC) • Syndicat des Conférenciers Nationaux d'art (SCNA) • Syndicat Français des Ostéopathes (SFDO).

L'UNAPL, présente dans les instances sociales et économiques

REPRESENTATION INTERNATIONALE

- CEPLIS (*Conseil Européen des Professions Libérales, Intellectuelles et Sociales*)
- CES EUROPEEN (*Comité Économique et Social Européen*)
- UMPL (*Union Mondiale des Professions Libérales*)

REPRÉSENTATION NATIONALE

- ACOSS (*Agence Centrale des Organisations de Sécurité Sociale*)
- CESE (*Conseil Economique, Social et Environnemental*)
- CLIDE (*Comité de Liaison des Décideurs Économiques*)
- CNADT (*Conseil National de l'Aménagement et du Développement du Territoire*)
- CNAF (*Caisse Nationale d'Allocations Familiales*)
- CNAMTS (*Caisse Nationale d'Assurance Maladie Des Travailleurs Salariés*)
- CNC (*Conseil National de la Consommation*)
- CNIS (*Conseil National de l'Information Statistique*)
- CNNC (*Commission Nationale de la Négociation Collective*)
- COE (*Conseil d'Orientation pour l'Emploi*)
- COR (*Conseil d'Orientation des Retraites*)
- CTI (*Confédération des Travailleurs Intellectuels*)
- CTIP (*Centre technique des institutions de prévoyance*)
- Groupe Monde rural
- HCAAM (*Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie*)
- RSI (*Régime Social des Indépendants*)

REPRESENTATION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE

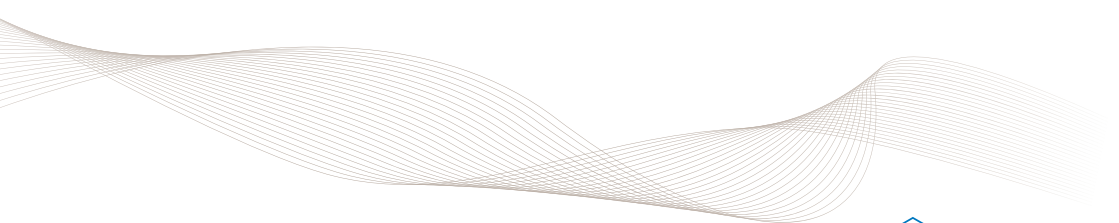
- CAF (*Caisse d'Allocations Familiales*)
- CAMPL (*Caisse d'Assurances Maladie des Professions Libérales*)
- CCREFP (*Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et la Formation professionnelle*)
- CESR (*Conseil Économique et Social Régional*)
- CODERPA (*Comités Départementaux des Retraités et des Personnes Agées*)
- CPAM (*Caisse primaire d'Assurance Maladie*)
- PRUD'HOMMES
- TASS (*Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale*)
- URSSAF (*Union de Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales*)

L'UNAPL, en quelques dates

- 1977** • Création de l'UNAPL.
- 1978** • Création des Associations Régionales Agréées de Professions Libérales (ARAPL) pour l'équité fiscale avec les salariés.
- 1983** • Obtention d'une Délégation Interministérielle aux Professions Libérales (DIPL).
- 1984** • Entrée des Professions libérales au Conseil Économique et Social, 3 membres désignés par la seule UNAPL.
- 1987** • Création du FAF PL, organisme collecteur de la contribution des employeurs Professionnels libéraux au financement de la formation professionnelle de leurs employés.
- 1991** • Entrée de l'UNAPL dans les émissions radiodiffusées et télédiffusées «expression directe».
- 1994** • Loi «Madelin» : les indépendants, dont les Professionnels libéraux, peuvent se constituer une retraite par capitalisation.
 - Création du FIF PL, organisme collecteur de la contribution des Professions libérales au financement de leur propre formation continue.
- 1995** • Allègement de la taxe sur les salaires.
- 1996** • Extension de l'abattement fiscal «association agréée» : équité fiscale complète, totale et définitive.
 - Création du bimestriel «L'Entreprise Libérale».
- 1997** • Amortissements dégressifs possibles.
 - Entrée de l'UNAPL, en tant que membre représentant les employeurs, à la Commission Nationale de la Négociation Collective (CNNC) dans son collègue employeur, à côté du MEDEF, de la CGPME, de l'UPA et de la FNSEA.
- 1998** • L'UNAPL désigne son représentant au Comité Économique et Social Européen. Création des ORIFF PL et de l'ONIFF PL.
- 1999** • Le FAF PL, par un ANI (accord national interprofessionnel) devient l'OPCA PL en accueillant l'OPCA Droit.
- 2002** • Encore un arrêt du Conseil d'Etat qui réaffirme la représentativité de l'UNAPL.
 - Remplacement de la DIPL par la CNCPL (Commission Nationale de Concertation des Professions Libérales).
 - Allègement de la taxe professionnelle.
 - Accord National Interprofessionnel (ANI) créant l'Épargne Sociale des Professions Libérales (ES PL).
- 2003** • Aménagement des «35 heures». Loi Dutreil I.
- 2004** • Les Professions libérales bénéficient des ZRR (Zones de Revitalisation Rurale).
- 2005** • Loi de sauvegarde des entreprises : pour la première fois, les Professions libérales bénéficient des mêmes dispositions que les «autres» entreprises.
 - Loi Dutreil II : statut du collaborateur libéral.
 - L'UNAPL signe une convention avec l'UNEDIC.
 - Signature de l'ANI organisant la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des Professions libérales.
- 2006** • La CANAM devient le RSI ; mais les caisses de retraite des Professionnels libéraux sont maintenues, contrairement à celles des artisans et des commerçants qui, elles, sont absorbées et dissoutes dans le RSI.
 - L'UNAPL, actrice et signataire de la Charte des stagiaires en entreprise.
- 2007** • Participation de l'UNAPL aux conférences sociales nationales tripartites organisées par les Pouvoirs publics.
- 2008** • L'UNAPL signe une convention avec l'ANPE et l'UNEDIC.
 - L'UNAPL et le ministère de l'Éducation nationale signent un accord-cadre national pour promouvoir les professions libérales auprès des jeunes et de la communauté éducative.
 - L'UNAPL est membre du Haut Conseil pour le Dialogue social.
- 2009** • L'UNAPL est membre du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT).
 - Taxe professionnelle : l'UNAPL obtient, enfin, l'équité avec les autres redevables.
- 2010** • Signature avec le secrétariat d'Etat à l'Emploi d'un accord-cadre visant à dynamiser les ressources humaines du secteur et accompagner l'emploi dans le secteur d'activités des Professions Libérales.
 - Signature de l'ANI « qualité de l'emploi dans les Professions Libérales ».
 - La CNCPL devient la CNAPL (Commission Nationale des Professions Libérales).
- 2011** • Première étape à Versailles (Yvelines) du Tour de France des Professions Libérales en présence du Président de la République.
 - Signature d'un accord-cadre entre l'UNAPL et Pôle Emploi sous l'égide du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.
 - 1^{ères} assises des Professions Libérales à Paris en présence du Président de la République.

2012

Notre ambition



PROFESSIONS LIBÉRALES : LES MÉTIERS DE LA VIE

